

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-38 du 22 octobre 2020 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030524S

Le président,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Françoise HAU est nommée directrice par intérim de l'établissement de transfusion sanguine Haut-de-France-Normandie. Pour l'exercice de sa mission, Mme Françoise HAU bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision DS 2020-85 du 22/10/2020).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 octobre 2020.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS